



## Historique de ASP

ASP " Au Service de la Profession " est un syndicat d'établissements privés assurant des formations professionnelles. Il a été créé en 1949 par le Chanoine PICHAT, Directeur Diocésain.

A l'origine, ASP a été créé pour mettre en place un outil financier nécessaire au fonctionnement et au développement des établissements. Ses missions se sont ensuite redéfinies et élargies. Son nouvel objectif est de **promouvoir, développer et financer les formations professionnelles** et à ce titre, ASP propose aujourd'hui une plate forme de services " Education / Formation " pour les établissements et les entreprises.

### ADHERENTS

Initialement, les 22 adhérents fondateurs avaient mis en place une organisation innovante pour la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage. Ces adhérents, répartis sur l'ensemble du territoire national, étaient ce que nous appelons dorénavant des lycées (technologiques, professionnels, agricoles), des écoles professionnelles, des centres de formation d'apprentis, des grandes écoles...

En 50 ans, le nombre des adhérents à ASP a augmenté au fur et à mesure du développement de l'enseignement technique dans la région Ile-de-France (40 adhérents dans les années 50, 80 en 2000, 460 en janvier 2006, représentant 190 000 élèves, étudiants, apprentis).

Face à un nouveau contexte réglementaire relatif à la collecte de taxe d'apprentissage, ASP a fait le choix de demander un agrément en tant que Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) à compétence nationale intervenant au niveau interprofessionnel. Il a obtenu cet agrément par Arrêté Interministériel le 9 février 2004.

### ASP : OCTA ET CENTRE DE RESSOURCES

Les deux axes fondateurs de ASP institués dès l'origine sont **l'apport et la mutualisation de ressources**. Comme Organisme Collecteur, ASP traitait en 1949 les dossiers de taxe d'apprentissage de 2 000 entreprises qui étaient en relation avec les adhérents pour un montant de 46 000 euros. Cette organisation permettait l'affectation des fonds collectés, selon les vœux des entreprises, aux établissements désignés et la mutualisation des fonds restant libres aux bénéfices de l'ensemble des adhérents.

Aujourd'hui ASP poursuit son activité de collecteur de taxe d'apprentissage sur l'ensemble du territoire. Pour maintenir des **relations personnalisées et de proximité** avec les établissements et les entreprises, le développement de ASP se construit à partir des établissements adhérents, en évoluant vers des stratégies régionales, en cohérence avec la décentralisation qui place la région au cœur du dispositif de l'éducation et de la formation professionnelle.

Pour promouvoir et développer des formations professionnelles qui répondent au mieux aux attentes des entreprises et aux besoins de chaque jeune, ASP a réalisé **une plate forme de services " Education / Formation "** destinée à faciliter les synergies écoles - entreprises. Grâce à son site Internet ([www.asponline.org](http://www.asponline.org)) ASP permet à de nouveaux produits et services d'être facilement accessibles sur tout le territoire national. Et en facilitant les échanges d'information, d'expériences, de bonnes pratiques, ASP a la volonté de favoriser la mutualisation, la valorisation et la communication de ressources apportées par les établissements et les entreprises.